

PACTE JEUNESSE DE LA VILLE DE LOMME - BAFA/BAFD

La ville de Lomme octroie une aide de 230 € :

- aux jeunes de 17 à 25 ans pour le financement de base du BAFA
- pour les 21 à 30 ans pour le financement du BAFD
- Lommois depuis au moins un an
- Sous conditions de ressources financières du foyer de résidence

En échange, ils doivent s'engager à participer à une réunion d'information collective (RCI) et effectuer 35 heures de volontariat dans les accueils collectifs de mineurs municipaux (ACM).

Les justificatifs à fournir :

- Copie recto/verso de la carte d'identité ou de la carte de séjour en cours de validité
- Justificatif de domicile de moins de trois mois (fournisseur d'électricité, eau...)
- Attestation d'hébergement ainsi que la carte d'identité de l'hébergeant
- Dernier avis d'imposition ou de non-imposition indiquant le « revenu brut global » du demandeur, de son conjoint ou concubin, et autres membre de sa famille
- C.V et lettre de motivation
- Extrait du casier judiciaire vierge
- Assurance de responsabilité civile

Le dossier est téléchargeable sur le site de la ville.

<http://www.ville-lomme.fr/Enfance-Jeunesse/Jeunesse-16-25-ans/Trouver-un-emploi/Passer-son-BAFA-BAFD>

Ville de Lomme:

1 avenue de la République
Service insertion jeunesse
59461 - Lomme Cedex

<https://www.ville-lomme.fr/>